

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 21 JUIN 2023

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 932

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 21 JUIN à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 9
- Votants : 10

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Eliane DELOY.
Messieurs Christian COSTE, Xavier MARQUOT,
Jonathan ARGENSON.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10

Étaient absents excusés :

Mesdames Chantal GRABNER, Yannick CUER,
Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Armand BEGUELIN, Alain DURAND,
Michel COMMUNAL et Olivier CALAY-ROCHE.

Pouvoir :

Mme Chantal GRABNER donne pouvoir à Mme EICKMAYER



Création d'un espace « Papote Numérique »
validation de la charte d'utilisation

LA SEANCE SE POURSUIT

Le conseiller numérique nous propose un projet qu'il souhaiterait mettre en place pour les bénéficiaires des ateliers numériques qu'il organise au sein du CCAS : la mise en place d'un espace de discussion en ligne.

En effet, une fois l'atelier numérique réalisé on se retrouve souvent démuné chez soi, son environnement numérique étant différent de celui présenté lors des ateliers. Une bonne partie des participants ne s'entraînent pas suffisamment chez eux pour monter en compétence. Les principales raisons sont le manque de confiance, le manque d'intérêt, la peur de l'inconnu et le manque d'autonomie dans leur apprentissage.

Ces freins peuvent se cristalliser une fois de retour à la maison, seul(e) devant son écran et nous empêcher de progresser.

La solution proposée par le conseiller numérique est d'utiliser Framasoft qui est un réseau d'éducation populaire consacré principalement au logiciel libre, c'est-à-dire respectueux des libertés et des données personnelles des citoyens. Il met notamment à la disposition des internautes un ensemble d'outils, de logiciels et de services en ligne respectueux de cette philosophie et ce, gratuitement.

Parmi ces services il en existe un en particulier, potentiellement en mesure de solutionner la problématique : **Framateam**.

Framateam est un service de discussion en ligne. C'est un logiciel libre permettant de communiquer avec son équipe en notifiant ses collègues ou amis, de conserver ses conversations et d'y effectuer des recherches.

<https://framateam.org>

Framateams comporte également des fonctionnalités avancées notamment la visioconférence, la discussion audio, la « petite » gestion projet à l'aide de kanbans, et la gestion de « petits » manuels stratégiques (playbooks).

Un **CANAL** est le lieu de discussion, d'échanges et de partage de ressources. Dans le cas qui nous intéresse, chaque **CANAL** peut traiter d'un sujet différent lié aux pratiques numériques : utilisation du clavier et de la souris, recherche internet, sécurité, bref l'ensemble des thématiques abordées en atelier.

Cet espace de communication sera entièrement géré par le conseiller numérique.

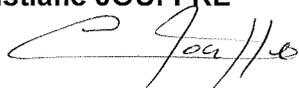
Chaque participant qui souhaiterait s'inscrire sur cet espace devra prendre connaissance de la charte d'utilisation et l'accepter pour valider son inscription (document joint en annexe).

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

- Approuve la mise en place d'un espace « Papote Numérique », espace de discussion en ligne FRAMATEAM
- Valide la charte d'utilisation de cet espace, présentée en annexe

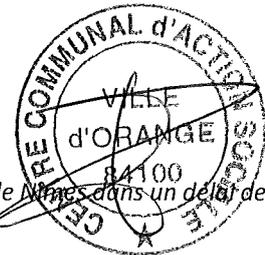
Suivent les signatures pour copie conforme,

**La secrétaire de séance
Christiane JOUFFRE**



Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 28/06/2023
Et de la Publication le : 28/06/2023

**La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023



ID : 084-268400744-20230621-DELIB932-DE



Charte d'utilisation de l'espace « Papote Numérique »

IMPORTANT : afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser cet espace, veuillez répondre "lu et accepté" en commentaire !

Cet espace "Papote Numérique" est un lieu d'échanges et de partages autour des usages numériques à destination des publics fréquentant le CCAS de la Ville d'Orange.

L'utilisateur accepte l'ensemble du règlement ci-après énoncé dans le cadre de l'utilisation de cet espace. L'appartenance à cet espace est un privilège et non un droit. Les administrateurs se réservent le droit de vous retirer ce privilège à tout moment et pour tout utilisateur.

C'est un espace de dialogue direct libre. Vous pouvez y parler en toute liberté et en toute sécurité. Toutefois, la liberté ne signifie pas pouvoir parler de tout et de n'importe quelle manière. La liberté qui vous est octroyée est délimitée par la loi et par notre règlement. Il est très facile de déroger à ces règles, puisque le dialogue se fait par écrans interposés. Toutefois, rappelez-vous que votre interlocuteur est une personne comme une autre : le respect entre vous doit être réciproque.

Vous avez la possibilité de quitter à tout moment cet espace sur simple demande.

Ces règles peuvent être soumises à des évolutions au cours du temps. Vous avez ici la base du règlement !

I/ Votre pseudonyme et votre avatar :

- Ne doit pas avoir de caractère pornographique.
- Ne doit pas pouvoir être confondu/ressemblant avec/à celui d'un administrateur.
- Ne doit pas contenir de propos racistes, homophobes, sexistes, psychophobes, putophobes, transphobes, menaçants, diffamatoires, abusifs et/ou constitutifs de harcèlement et autres images à caractère oppressif ou autrement répréhensible, ni faire référence à la drogue ou autres consommations illicites.

II/ Conduite à adopter :

- Les insultes sont strictement interdites, même si c'est « pour rire ».
- Soyez respectueux, courtois, poli envers les utilisateurs et les administrateurs.
- Vos informations personnelles sont par nature personnelles, ne les partagez qu'avec une extrême précaution.

III/ Besoin d'un administrateur :

Si vous rencontrez le besoin de contacter un administrateur, vous pouvez utiliser la messagerie privée.

IV/ Sanctions encourues :

Les sanctions peuvent varier selon la gravité de la faute. Les sanctions seront à l'appréciation des administrateurs de cet espace.

- En cas de refus de suppression ou d'édition d'un message contenant une insulte, la sanction peut aller du bannissement temporaire au définitif. Tout est proportionnel à la gravité des insultes et leur contexte. Parfois, on ne prendra pas la peine de vous demander de modifier votre message. Surtout si ce n'est pas la première fois.
- Les pseudonymes à caractère pornographique, violents ou oppressifs seront être sanctionnés par une demande de changement de pseudonyme et/ou un bannissement temporaire.
- En cas de récidive, les administrateurs se réservent le droit d'alourdir les sanctions.

Tout le reste : La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Ne voyez pas en ces interdictions des moyens de limiter votre liberté d'expression, bien au contraire, elles sont là pour vous permettre de vous exprimer pleinement et librement dans les meilleures conditions possibles. Ne confondez pas "liberté d'expression" et "anarchie". Ces quelques règles sont indispensables au bon fonctionnement de cet espace, et nous comptons sur votre bon sens pour les accepter et les respecter, afin que nous puissions tous dialoguer ensemble, libres et égaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023



ID : 084-268400744-20230621-DELIB932-DE